

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 062 DU 15 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats tel que modifiée à ce jour ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/022 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Sur proposition du Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Inspecteur Général du Ministère :
Monsieur Gérard NIYOKINDI.

Article 2 : Sont nommés :

1. Directeur de l'Organisation Judiciaire et des Ressources :
Madame Dévote NZEYIMANA.
2. Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux :
Maître Diomède VYIZIGIRO.
3. Directeur de la Planification, de la Programmation, du Suivi-Evaluation et des Statistiques :
Monsieur Thaddée KABURA.

[Signature]

Article 3 : Sont nommés :

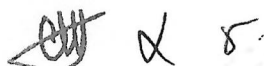
1. Directeur Général Responsable du Programme Accès à la Justice :
Madame Annonciate NIYONKURU.
2. Directeur des Affaires Civiles et Spéciales :
Monsieur Gérard BANYANKIMBONA.
3. Directeur de la Coopération Judiciaire et de la Sécurisation des Documents Publics et Privés :
Madame Denise NSABUMUKIZA.
4. Directeur des Affaires Pénales et des Détentions :
Monsieur Janvier NSABIMBONA.

Article 4 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Droits Humains :
Monsieur Gérard HAKIZIMANA.
2. Directeur de l'Assistance Juridique et Judiciaire aux Vulnérables et aux Victimes des Violations des Droits Humains :
Maître Paul NDIZEYE.
3. Directeur des Organes des Traités, des Procédures Spéciales et de l'Examen Périodique Universel et autres Mécanismes :
Monsieur Elias KUNTWARI.
4. Directeur de la Promotion et de la Protection des Droits de la Personne humaine, de l'Education à la Paix et à la Réconciliation Nationale :
Monsieur Pontien HATUNGIMANA.
5. Directeur de la Protection de l'Enfant :
Madame Collette NKONJI.

Article 5 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Genre :
Madame Spés IRIVUZIMANA.
2. Directeur de l'Autonomisation de la Femme et de la Promotion de la Fille :
Madame Anne Marie NKESHIMANA.
3. Directeur de la Prévention des Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre et de la Prise en charge Holistique des Victimes :
Madame Claphe Christine NTUNZWENIMANA.
4. Directeur de l'Egalité de Genre :
Monsieur Anicet HAKIZIMANA.



Article 6 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 7 : Le Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 octobre 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

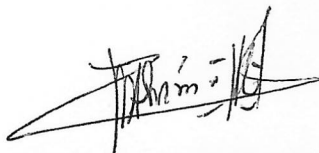
LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.



LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS
DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,



Arthémon KATIHABWA.